

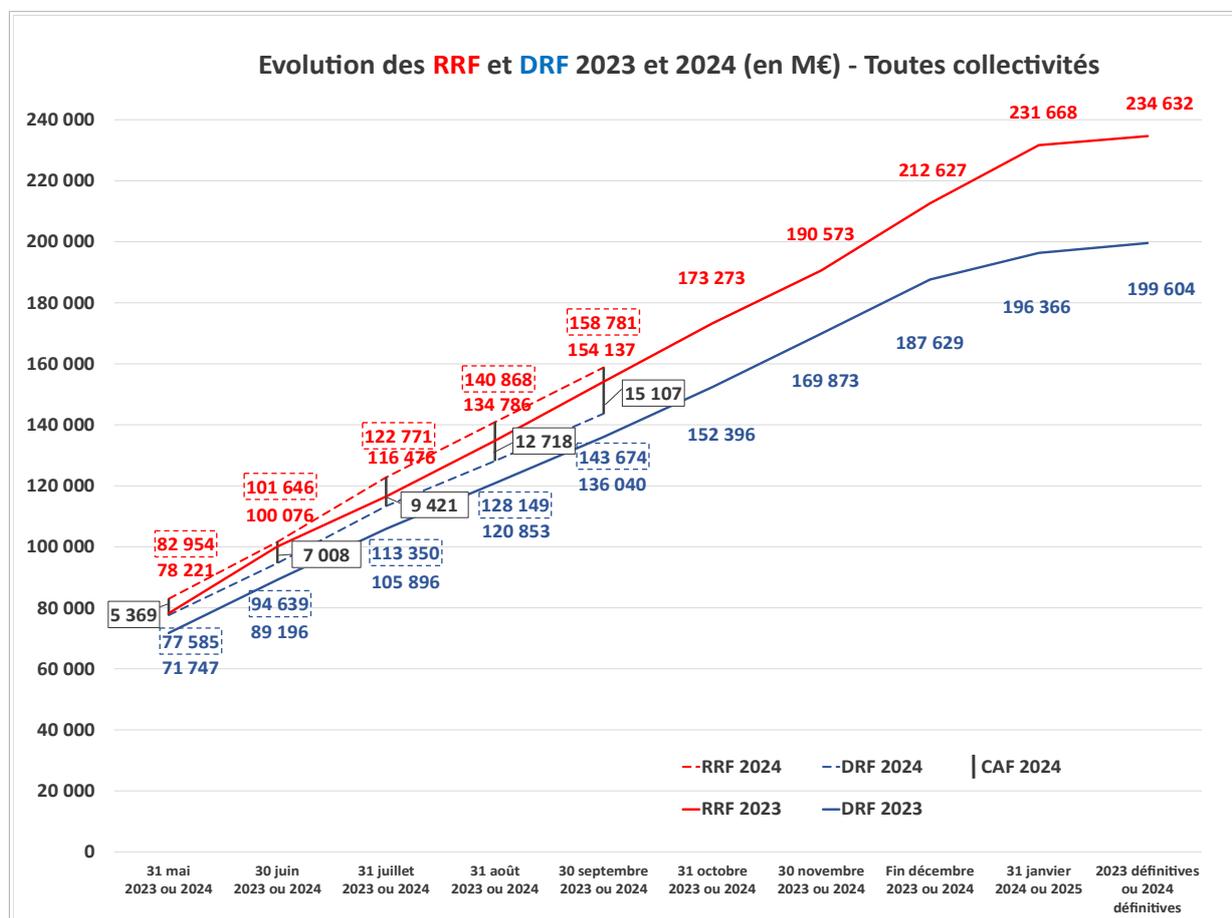
# Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

## Situation 2024 au 30 septembre 2024

Cinquième Situation au titre de l'année 2024, cette SMCL est, comme toute situation provisoire en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une prudence particulière.

### Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 30 septembre 2024 sur un an (+3 %, soit +4,6 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+1,6 %, soit +1,7 Md€).



## Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités **augmentent** (+5,6 %, soit +7,6 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+5,4 %, soit +2,9 Md€), des achats et charges externes (+11 %, soit +2,5 Md€), des subventions (+3,5 %, soit +0,4 Md€) et des charges financières (+22,5 %, soit +0,4 Md€), ainsi que des frais de séjour (+9 %, soit +0,9 Md€) et des aides à la personne (+3,8 %, soit +0,6 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les **dépenses d'investissement** augmentent de +9,7% toutes strates de collectivités confondues, de +20,2 % pour les régions, de +9,6 % pour le bloc communal et de +0,1 % pour les départements.

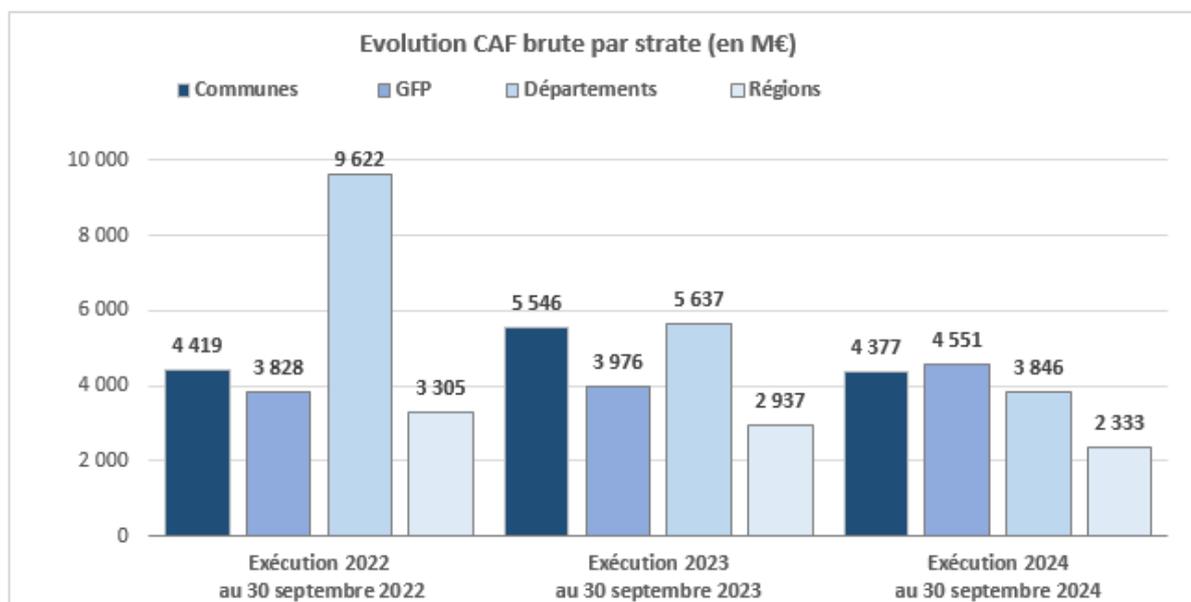
## Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 15,1 Md€ au 30 septembre 2024**, en diminution par rapport à celle constatée au 30 septembre 2023 (18,1 Md€ soit -16,5 %).

L'épargne brute est positive pour toutes les strates de collectivités et s'établit, à l'exception des GFP, à un niveau inférieur à 2023 à fin septembre.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 au 30 septembre 2022	Exécution 2023 au 30 septembre 2023	Exécution 2024 au 30 septembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	4 419	5 546	4 377		25,5%	-21,1%
GFP	3 828	3 976	4 551		3,9%	14,5%
Départements	9 622	5 637	3 846		-41,4%	-31,8%
Régions	3 305	2 937	2 333		-11,1%	-20,5%
<b>Total</b>	<b>21 174</b>	<b>18 096</b>	<b>15 107</b>		<b>-14,5%</b>	<b>-16,5%</b>

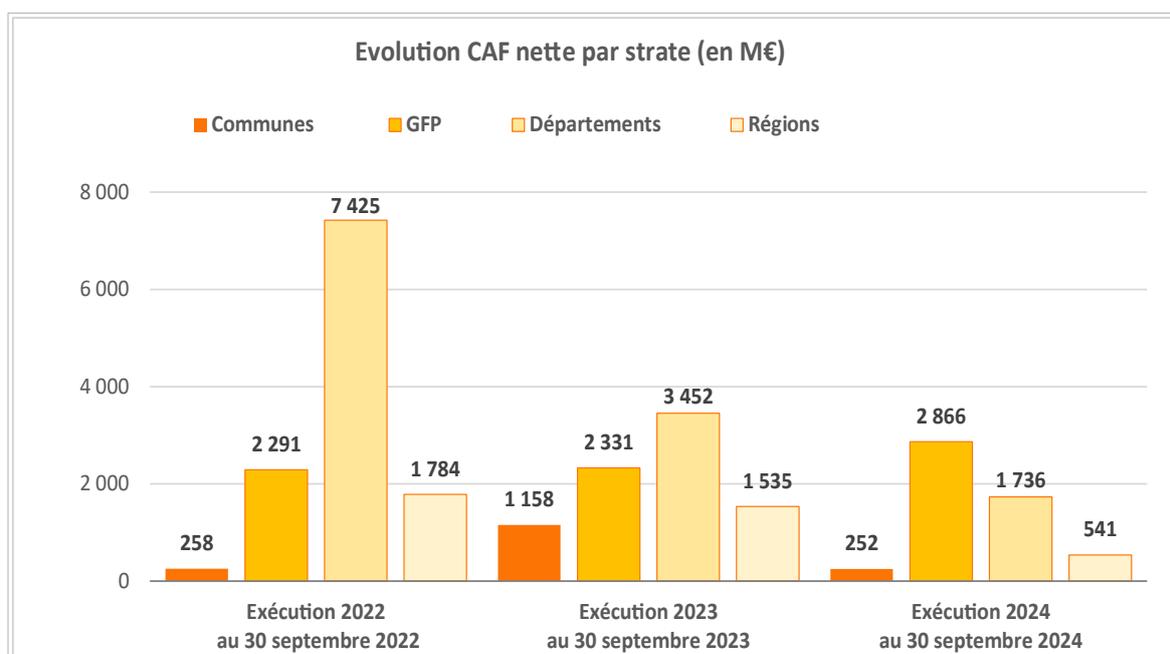


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2024 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à 5,4 Md€ au 30 septembre 2024. Elle est inférieure à celle constatée au 30 septembre 2023 (8,5 Md€, soit -36,4 %).

À l'exception des GFP, elle diminue sur un an pour toutes les strates de collectivités.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 au 30 septembre 2022	Exécution 2023 au 30 septembre 2023	Exécution 2024 au 30 septembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	258	1 158	252		349,0%	-78,3%
GFP	2 291	2 331	2 866		1,7%	22,9%
Départements	7 425	3 452	1 736		-53,5%	-49,7%
Régions	1 784	1 535	541		-14,0%	-64,7%
<b>Total</b>	<b>11 758</b>	<b>8 476</b>	<b>5 394</b>		<b>-27,9%</b>	<b>-36,4%</b>

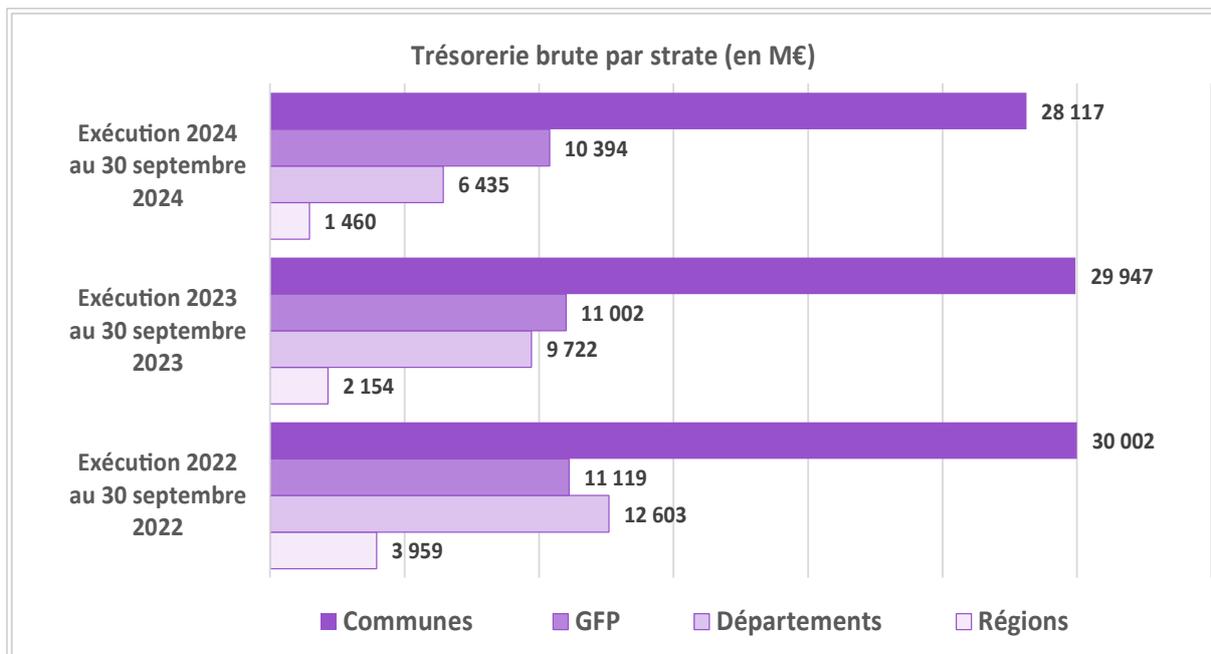


## Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 46,4 Md€ au 30 septembre 2024. Elle diminue à date par rapport à 2023 (52,8 Md€).

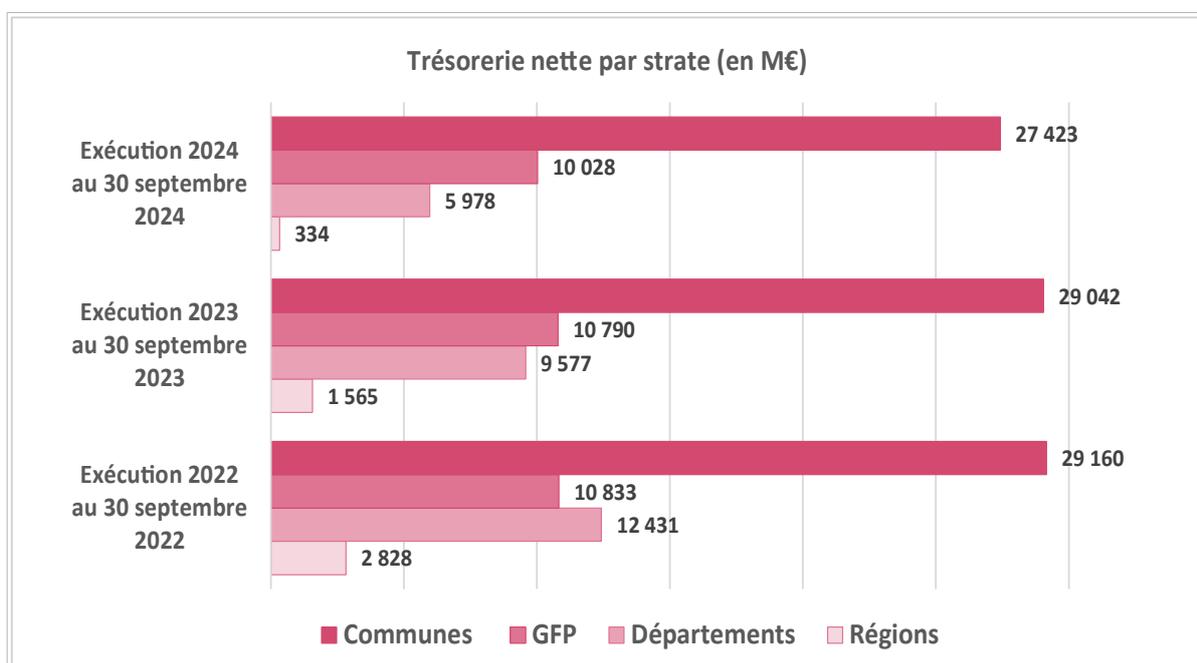
Trésorerie brute en M€	Exécution 2022 au 30 septembre 2022	Exécution 2023 au 30 septembre 2023	Exécution 2024 au 30 septembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	30 002	29 947	28 117		-0,2%	-6,1%
GFP	11 119	11 002	10 394		-1,1%	-5,5%
Départements	12 603	9 722	6 435		-22,9%	-33,8%
Régions	3 959	2 154	1 460		-45,6%	-32,2%
<b>Total</b>	<b>57 683</b>	<b>52 824</b>	<b>46 407</b>		<b>-8,4%</b>	<b>-12,1%</b>



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à près de 43,8 Md€ au 30 septembre 2024, soit un niveau inférieur à celui de fin septembre 2023 (51 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2022 au 30 septembre 2022	Exécution 2023 au 30 septembre 2023	Exécution 2024 au 30 septembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	29 160	29 042	27 423		-0,4%	-5,6%
GFP	10 833	10 790	10 028		-0,4%	-7,1%
Départements	12 431	9 577	5 978		-23,0%	-37,6%
Régions	2 828	1 565	334		-44,7%	-78,6%
<b>Total</b>	<b>55 252</b>	<b>50 973</b>	<b>43 763</b>		<b>-7,7%</b>	<b>-14,1%</b>



### Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices n, n-1 et n-2 à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.